



Doc. 13284

09 juillet 2013

Déconstruction obligatoire des «stéréotypes de genre» et violation des droits des parents

Réponse à Question écrite: Question écrite n° 638 (Doc. 13222)
Comité des Ministres

1. Dans le cadre de l'examen de la question posée par l'honorable parlementaire, le Comité des Ministres a pris note de l'information fournie par la délégation française selon laquelle le projet de loi auquel M. Volonté fait référence est actuellement en discussion au sein du parlement et qu'il ne comprend aucune référence à un nouvel enseignement concernant la « théorie du genre ».
2. Par ailleurs, la délégation française a rappelé que l'enseignement et l'éducation en France sont assurés conformément aux principes de la Convention européenne des droits de l'homme et des différents traités internationaux pertinents signés par la France et qu'ils sont dispensés conjointement avec la famille.
3. A la lumière de ces indications, le Comité des Ministres ne juge pas opportun de réaffirmer les points mentionnés par l'honorable parlementaire ou d'entreprendre une quelconque action.

